

proie au loin ils ne dédaignent pas de faire bombance dans les filets et les lignes des pêcheurs lorsqu'ils en rencontrent.

Sur terre, le phoque avec ses membres essentiellement natatoires, semble tout-à-fait impropre à la marche. Cependant comme les vertèbres de son épine dorsale sont excessivement mobiles, il peut, par une espèce de reptation ou une succession de petits sauts, fournir une course encore assez rapide. Appuyant ses mains en avant, et s'aidant aussi des dents, lorsque les objets s'y prêtent, il courbe son corps en voute, à la manière des chenilles arpeuteuses, les extrémités postérieures rapprochées alors des antérieures poussent, comme par une espèce de ressort, la tête et le thorax en avant, et la répétition subite de ces mouvements, en apparence pénibles et fatiguants pour l'animal, constitue une marche encore assez rapide pour le soustraire aux poursuites des chasseurs qui n'ont pu lui dérober leur approche.

Une superstition très répandue sur les côtes d'Irlande, attribue au phoque un charme au moyen duquel il peut impunément se pourvoir sans gêne dans les filets à sa portée. La lance la mieux poussée, le harpon le plus aigu, la balle même de la meilleure carabine ne pourraient l'atteindre, dit-on ; et dans cette croyance on se donne bien le garde de tenter de l'attaquer. Part-on pour aller jeter les filets au large, monte-t-on sur un vaisseau pour un voyage quelque peu long, si au départ, on rencontre un phoque, c'est un mauvais présage, et souvent il ne faut rien de plus pour faire renoncer à un projet depuis longtemps arrêté. Nous ne sachons pas que de tels préjugés soient en vogue parmi nos pêcheurs Canadiens du Golfe.

La femelle du phoque met bas de bonne heure au printemps, un seul petit ordinairement, qu'elle allaite et protège pendant plusieurs mois avec une grande sollicitude. C'est toujours sur les rochers du rivage, où, en compagnie du mâle, elle s'est préparé un bon lit de mousse et de plantes marines, qu'elle se rend pour faire son petit. Elle y demeure d'ordinaire jusqu'à ce que celui-ci soit capable d'être conduit à la mer, c'est-à-dire douze à quinze jours, et pendant ce temps le mâle pourvoit à sa nourriture en lui apportant mollusques, poissons &c. fruits de ses pêches.